

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20-467-1935 promulguant dans la colonie le décret du 20 septembre 1935, relatif aux indemnités de déplacement des fonctionnaires à l'étranger.

n° 20-467-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 octobre 1935

Numéro JO
n° 467 du 31/10/1935

Date du numéro
31 octobre 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 20 septembre 1935, relatif aux indemnités de déplacement des fonctionnaires à l'étranger, inséré au Journal officiel de la République française du 25 septembre 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 29 septembre 1935 relatif aux indemnités de déplacement des fonctionnaires à l'étranger. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.